

PRUDENCE

ACTION DE CHASSE



Forêt domaniale de Rambouillet

Chasse du 04 novembre 2024 au 28 février 2025

Massif Ouest 

NOVEMBRE : Lundis 4 - 18 - 25
DÉCEMBRE : Lundis 2 - 9 - 16 - 23 - 30
JANVIER : Lundis 6 - 13 - 20 - 27
FÉVRIER : Lundis 3 - 10 - 17 - 24

Licence dirigée 

NOVEMBRE : Jeudi 7
DÉCEMBRE : Mardi 10 et jeudi 19
JANVIER : Jeudi 16
FÉVRIER : Jeudi 13
MARS : Jeudi 13

Massif Est et Raizeux 

NOVEMBRE : Vendredis 8 - 15 - 22 - 29
DÉCEMBRE : Vendredis 6 - 20 - 27
JANVIER : Vendredis 3 - 10 - 24 - 31
FÉVRIER : Vendredis 7 - 21 - 28



Attention à ces 3 dates inhabituelles sur le Massif Est 

Mardi 10 décembre
Jeudi 16 janvier
Jeudi 13 février



Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Chasse en continue de 9h à 18h

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.

